

NOS GARANTIES

**DES ANNÉES D'UTILISATION
SANS LE MOINDRE PROBLÈME**

NOS GARANTIES

Des années d'utilisation sans le moindre problème

Une porte de garage doit être belle et adaptée à l'ambiance de votre maison. Vous souhaitez en outre une porte dont la durabilité et la sûreté sont garanties. Cela est valable tant pour la construction et les matériaux utilisés que pour toutes les pièces.

Lors de l'acquisition d'une nouvelle porte de garage, vous êtes assuré d'années d'utilisation sans le moindre problème ! La confiance que nous avons dans la qualité et la fiabilité de nos portes de garage s'exprime dans la garantie que nous vous accordons : 10 ans de garantie totale sur la porte et 5 ans sur l'entraînement électrique.





Terms & conditions

Si la porte de garage est correctement montée, correctement entretenue et normalement utilisée, elle vous accompagnera durant de nombreuses années. Il va de soi que la garantie est soumise à quelques règles du jeu, sans petites lettres !

Les conditions de la garantie :

- La porte de garage doit être utilisée à des fins privées.
- La porte de garage doit être correctement montée par un distributeur agréé.
- La porte de garage doit avoir fait l'objet d'une révision annuelle démontrable.
- La garantie est annulée en cas d'endommagement ou d'utilisation incorrecte.
- La garantie ne s'applique pas aux décolorations de la porte dues aux intempéries.

Contrat d'entretien

Indiquez au moment de la commande si vous souhaitez faire usage de cette garantie unique et nous la réglerons pour vous.

Demandez également les possibilités de conclure un contrat d'entretien. Nous sommes à votre disposition pour vous informer sur notre service de révision annuelle. Votre porte restera ainsi correctement entretenue et vous serez en conformité avec une des conditions de notre garantie.